Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

# Questionnaire

**sur les besoins éventuels de modification dans le domaine du droit du casier judiciaire**

---

Date : janvier 2009

Destinataires : **autorités et organismes consultés**

sur l'avant-projet de modification du code pénal (droits d'accès en ligne à VOSTRA)

---

Le DFJP prévoit (parallèlement à la modification du code pénal [CP ; RS 311.0] concernant la nouvelle règlementation des droits d'accès à VOSTRA des autorités chargées des naturalisations au niveau cantonal, de l'Office fédéral de la police [fedpol] et du Service d'analyse et de prévention [SAP]) de procéder à une **révision totale du droit du casier judiciaire** (cf. art. 365 à 371 CP et ordonnance du 29 septembre 2006 sur le casier judiciaire [RS 331]). Les travaux préparatoires devraient durer jusque fin 2009.

Le présent questionnaire doit nous permettre d'identifier suffisamment tôt les domaines dans lesquels des modifications sont éventuellement nécessaires. Si vous pensez que **certains domaines** du casier judiciaire **ne sont pas règlementés de manière suffisamment précise ou que la règlementation en vigueur n'est pas satisfaisante**, nous vous saurions gré de nous en informer. Nous souhaiterions en particulier connaître les réponses aux questions suivantes :

- Y a-t-il des autorités qui ont besoin de certaines données du casier judiciaire (données relatives aux jugements, voire données relatives aux procédures pénales en cours) pour pouvoir exercer leur activité, mais qui, sous le régime juridique actuel (obligation de communication des autorités de justice pénale ou droit d'accès au casier judiciaire), ne parviennent pas à les obtenir ?
- Quelles difficultés d'interprétation avez-vous rencontrées concernant les extraits du casier judiciaire et comment proposeriez-vous de les résoudre ?
- Jugez-vous utile, voire nécessaire, d'enregistrer dans VOSTRA les jugements pénaux prononcés à l'encontre des entreprises ?

Les résultats de l'enquête ne seront pas présentés dans le rapport sur la procédure de consultation relative au projet de loi ci-joint (concernant les droits d'accès en ligne des autorités chargées des naturalisations au niveau cantonal, de fedpol et du SAP) ; ils serviront seulement à préparer le projet de révision totale que va entreprendre le DFJP.

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir vos réponses à l'Office fédéral de la justice, Domaine de direction Droit pénal, Bundesrain 20, 3003 Berne, d'ici au **20 avril 2009**.